

Maître de l'Ouvrage :



CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE LOGISTIQUE & BUREAUX **PROJET « LE HAVRE DC9 & DC10 »**

COMMUNE DE SANDOUVILLE (76430)

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

10. (PC13) ATTESTATION DE L'ARCHITECTE CERTIFIANT QUE LE PROJET PREND EN COMPTE LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DU HAVRE

Pièce complémentaire apportée conformément à la demande de pièces manquantes au dossier PC émanant des services instructeurs de la Ville de SANDOUVILLE (RAR réceptionné en date du 17 mars-2021)

M. LE MAIRE DE SANDOUVILLERue de l'Église
76430 SANDOUVILLEAffaire suivi par : M. Nicolas SINQUIN
Services Instructeurs PC / Urbanisme

ASSOCIÉ : JMarc CREVEL - ☎ 02.35.60.17.63
AFFAIRE : **PROLOGIS - Projet « Le Havre DC9 & DC10 »**
DOSSIER : Const. d'un Bât. Logistique & burx à SANDOUVILLE
REFERENCE : AT 2018 K 034 – BBR / Hervé LAROSE / ÉGO
OBJET : pièce complémentaire au dossier PC

BOIS GUILLAUME, le 24 fév-2021

Monsieur Le Maire,

Je soussignée, **M. Jean-Marc CREVEL**, Architecte-Associé d'**ATAUB** Architectes, atteste dans le cadre de l'instruction du dossier n° **PC 76660 21 C0005**, avoir :

- pris connaissance du PPRT de la Zone Industriale-Portuaire du HAVRE comme de Gonfreville l'Orcher, Le Havre, Oudalle, Rogerville et Sandouville ;
- constaté que le futur Bâtiment de Stockage concerné par le permis de construire n° PC 76660 21 C0005 se trouve hors des cercles de danger du Plan de Zonage Réglementaire du PPRT.

Conformément à l'article II.2.1.2. du règlement PPRT, les conditions d'exploitation du futur bâtiment prévoient toutes les dispositions nécessaires pour la protection des personnels **PROLOGIS** et Entreprise Intervenantes (comportement à tenir, connaissance des dangers potentiels, EPI).

Nous attestons que le projet est en accord avec les règles d'exclusion de construction explicitées dans l'article II.2.1.2. du règlement PPRT.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos salutations les meilleures.

Cette attestation est établie et délivrée pour valoir ce que de droit.

BOIS GUILLAUME, le 12 avril-2021,

Jean-Marc CREVEL.

Architecte-Associé de l'ATAUB



ataub ARCHITECTES
DPLG-ENSAIS
SELARL d'architecture
606 Ch. de la Bretèque - B.P.6
76231 BOIS - GUILLAUME Cedex
tél 02.35.60.30.30 fax 02.35.60.09.19
Internet : <http://www.ataub.fr>